



Déclaration FSU au CREFOP Hauts-de-France du 25 janvier 2024

La carte des formations professionnelles des lycées sous statut scolaire pour la rentrée de septembre 2024 s'inscrit pleinement dans les orientations gouvernementales : instrumentalisation des lycées professionnels, dogme du 100 % d'insertion professionnelle, renoncement à l'ambition d'accès à la qualification pour une partie croissante de la jeunesse la plus en difficulté, vision à court terme adéquation formation/emploi par réorientation des flux d'élèves, développement de l'apprentissage et des formations privées au détriment du Service Public.

A ce titre, aujourd'hui, nous n'étudierons que la formation professionnelle sous statut scolaire sans parler d'apprentissage, puisque l'apprentissage a été donné au marché de la formation. Pour des centres de formation privés, la formation par l'apprentissage est une pompe à fric et la qualité n'est pas au rendez-vous. Pour la FSU nous dirons Apprentissage hors contrôle et sans contrôle ! Devant une situation devenue préoccupante, le rectorat de région a réactivé des dispositifs de vérification de la qualité des formations par apprentissage mais sans moyens supplémentaires en termes de personnel d'inspection, il est vraisemblable que quelques centres de formations seront réellement contrôlés.

Pendant ce temps, se met en place une réforme du baccalauréat professionnel s'appuyant sur des mensonges sur les prétendus chiffres de décrochage plus important en voie scolaire qu'en voie par apprentissage, même mensonges concernant l'insertion. Cette réforme va imposer une dégradation brutale et scandaleuse de l'organisation de la classe de terminale pour mettre en place un système de prérecrutement pour les entreprises dont les coûts sont pris en charge par l'Éducation nationale.

Sur le modèle de la formation professionnelle des adultes réformée en 2018 par la loi « avenir pro » qui devait soi-disant résoudre tous les problèmes du marché du travail en 5 ans mais qui n'a fait qu'accentuer la pénurie d'emplois qualifiés dans tous les secteurs, la réforme est une réponse à très court terme à un manque de main d'oeuvre .

Dans cette enceinte, il y a 10 ans, le représentant des petites et moyennes entreprises expliquait que les artisans avaient de très bons salariés techniquement parlant mais que la plupart n'envisageaient pas de reprendre l'entreprise. Pour la FSU, la première raison est le manque de formation de base pour répondre à toutes les compétences nécessaires à un chef d'entreprise . Au contraire de la réforme, la FSU rappelle le rôle fondamental de la formation initiale sous statut scolaire qui doit être portée jusqu'à 18 ans pour tous les jeunes. Ce temps de formation initiale des jeunes doit leur permettre d'acquérir une culture commune qui fait sens pour eux. Elle doit unir l'ensemble d'une génération par l'acquisition de savoirs permettant de comprendre le monde, d'évoluer dans une société apaisée et d'accéder à l'émancipation. Le soi-disant « choc des savoirs » ne touchera pas tous les élèves et en particulier les élèves de la filière professionnelle .

Cette réforme est un projet au service présumé des entreprises et contre l'intérêt des jeunes.

Après un bac pro en 3 ans, c'est un bac pro en 2,5 ans, voire 2 ans qu'organise le ministère. Pour répondre à la commande présidentiel d'augmenter le nombre de semaines de stages, ce projet induit des pertes lourdes en termes d'horaires disciplinaires pour les élèves, alors que nos élèves ont besoin de plus et mieux d'école.

En stage, on n'apprend pas, on s'exerce et un apprenti produit souvent avant tout.

Derrière cette réforme , la volonté première du ministère du travail est bien de continuer à développer l'apprentissage subventionné, véritable aubaine pour les employeurs qui peuvent disposer d'une main d'oeuvre rapide et gratuite, en s'appuyant sur les lycées professionnels pour poursuivre sa progression au niveau pré-bac. Le recentrage des aides des entreprises à l'embauche d'apprentis mineurs et l'objectif de passer de 40 % à 60 % d'apprentis pré-bac d'ici 2027, soit 300 000 jeunes de plus en sont l'illustration.

Les lycées professionnels sur ce marché de l'apprentissage ne sont pas les mieux placés passés sans personnels dédiés spécifiquement pour ces formations et sans moyen dans leur dotation. Une question souvent abordée mais jamais réglée pour laisser aux organismes privés la latitude pour se développer.

De plus, la réforme envisage aussi clairement la transformation de 15 % de la carte des formations d'ici 2025 avec la volonté de fermer les filières « non-insérantes » , concept pour le moins vaseux

qui ne s'appuie que sur des chiffres à court terme et ne peut pas prendre en compte l'évolution d'un à moyen et long terme d'un jeune ou d'un salarié.

Dans la région Hauts-de-France, le rectorat de région se veut rassurant sur la transformation estimant que nous respectons déjà cette évolution chaque année. La FSU est pour le moins dubitative sur les conséquences sur l'offre de formation des jeunes sur un territoire et sur le devenir de nombreux personnels formés de l'Éducation Nationale, une force qui fera défaut dans les années à venir.

Les menaces qui pèsent déjà sur les poursuites d'étude en BTS vont s'accroître et s'accélérer, et tout particulièrement dans les secteurs de production et en premier lieu, industriel qui pourtant feraient l'objet des attentions du pouvoir. Le vivier de bacheliers Pro déjà faible risque de se tarir encore davantage et si nos jeunes priorisent la petite rémunération de l'apprentissage à la qualité de leur formation, au risque de voir disparaître pour toujours les sections de BTS et les enseignants experts qui les animent.

Aujourd'hui les BTS survivent difficilement surtout dans des domaines où la demande est forte. C'est pour la FSU une ALERTE que nous lançons déjà depuis plusieurs années et qui n'est toujours pas perçue. Adieu alors les hypothèses de réindustrialisation car sans professionnels, sans techniciens supérieurs c'est une fable.

La multiplication des Mentions Complémentaires de la Carte des Formations présentée ici qui n'apporteront pas de niveau de qualification supplémentaire, le bac + 1 n'existant pas dans les grilles salariales, et les réductions de capacité notamment en filières tertiaires sont la preuve de la volonté d'une tentative d'adéquationisme avec le marché du travail des Hauts de France dont en fait on ne sait rien à moyen terme, et qui nie les aspirations de nos élèves. C'est au monde du travail de s'ajuster aux choix et attentes des élèves, et non l'inverse, en proposant des salaires et conditions de travail plus attractifs dans les métiers dits "en tension".

Par ailleurs où sont les formations nécessaires au trafic fluvial attendu sur le canal Seine Nord Europe, sur l'eau et sur les rives des métiers rares sont pourtant nécessaires, l'éducation nationale n'accompagnerait pas ce grand projet ? Tout sera-t-il offert aux centres de formation privés ?

Les outils proposés à l'évolution de la carte des formations ne sont pas la réponse adéquate à la constitution et il est fort probable que les enseignants en contact avec les entreprises et les organisations syndicales qui les représentent en soient exclus au moins au niveau local.

Les équipes de direction des établissements ne sont pas les seules à détenir les informations nécessaires de terrain. De plus que valent ces informations quand l'apprentissage n'est pas pris en compte dans l'adaptation de la carte des formations au niveau local? L'Éducation nationale aura comme objectif de boucher les trous de ce qui ne sera pas pris par le marché de l'apprentissage.

Sur la constitution de la carte des formations, le rectorat de région a consulté les organisations syndicales et a répondu aux nombreuses questions mais le cadre général n'est pas acceptable : l'évolution de la carte des formations professionnelles sous statut scolaire est contrainte par la dotation en postes limitée au niveau de l'Éducation nationale et par les dotations de fonctionnement de la région Hauts-de-France, ces dotations régionales en baisse alarmante au motif d'une baisse du coût de l'énergie espéré !

De nombreuses demandes d'ouvertures de formation n'ont pas été réalisées d'abord en raison de ces contraintes et seront étudiées dans le cadre du plan pluriannuel de formation si elles répondent à certains besoins des entreprises, ce qui ne peut pas être le seul indicateur pour la FSU.

Pour ces raisons, la FSU donne un avis négatif à la carte des formations professionnelles sous statut scolaire.